

## **Délégué régional chargé d'ingénierie de la formation (DRIF) – juin 2007**

*A la demande de la DGER et du SG , l'OMM a produit une fiche métier qui est parue à l'annexe 1.1. de la note de service DGER/SDSFRD/N2007-2079 et SG/SM/SDMS/N2007-1404 du 18 juin 2007.*

### **Mission**

La mission des délégués régionaux chargés d'ingénierie de la formation (DRIF) porte sur la relation emploi-formation sous ses trois dimensions, professionnelle, territoriale et sociale. Ils interviennent prioritairement, mais pas exclusivement, dans les domaines de compétences du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP). Leurs activités s'inscrivent dans le cadre des cinq missions de l'enseignement agricole.

La mission des DRIF est partie intégrante du dispositif d'appui et de développement de l'enseignement agricole. Elle s'inscrit dans une dimension politique et stratégique, au service des acteurs institutionnels pour contribuer à la prise de décision. Les DRIF participent à la définition des orientations en matière d'enseignement et de formation, à la conception des dispositifs qui les accompagnent, au suivi et à l'évaluation de leurs effets. Dans le cadre de cette mission les DRIF produisent des informations et des ressources pour l'action c'est-à-dire des connaissances, des méthodes d'intervention, des outils, des compétences.

### **Activités**

Les activités des DRIF s'organisent selon deux modalités, l'une permanente, l'autre en réponse à des demandes.

#### *Activités permanentes :*

- exercer une fonction de veille et de prospective sur le système éducatif et l'emploi relevant des compétences du MAP, notamment sur l'ensemble des champs de l'ingénierie de la formation,
- animer, coordonner, participer à des travaux de réseaux d'acteurs ou d'instances impliqués dans la relation emploi formation en région.

#### *Activités en réponse à des demandes de commanditaires régionaux, nationaux et internationaux :*

- réaliser des études, diagnostics, audits, évaluations... afin de concourir à la définition de politiques publiques et à toute décision relative à l'enseignement et la formation (Cf. notamment PREA),
- accompagner des projets institutionnels en faisant le lien avec les politiques publiques, de branche ou de territoire,
- accompagner la conception de dispositifs liés notamment à l'activité et aux missions de l'enseignement agricole,
- participer à la conception des certifications,
- apporter un appui méthodologique aux réseaux d'établissements.

### **Bénéficiaires**

- Instances nationales (MAP et autres ministères) et régionales (DRAF et autres services déconcentrés).
- Collectivités territoriales.
- OPCA, branches, Chambres consulaires, associations...
- Commanditaires internationaux.
- Indirectement, les acteurs du système éducatif agricole : élèves, stagiaires, formateurs, chefs d'établissements...

## Donneurs d'ordre

- DRAF et autres services déconcentrés.
- Directions du MAP et d'autres ministères.
- Partenaires régionaux de l'enseignement agricole : branches professionnelles, OPCA, chambres consulaires...
- Conseils régionaux et autres collectivités territoriales.
- Services de l'Union européenne ou d'institutions oeuvrant dans le domaine de la coopération internationale.
- Réseaux d'établissements.
- .....

## Ressources

- Orientations générales et projets portés par l'institution tant au niveau régional que national.
- Compétences actualisées en ingénierie de formation, en ingénierie de projet, en animation de groupes... grâce à une veille individuelle et collective et à l'insertion dans des réseaux de pairs au sein de l'institution mais aussi avec des groupes engagés sur des missions similaires, de formateurs en EPLEFPA, d'enseignants chercheurs...
- Moyens financiers (ligne dédiée) et moyens de communication.
- ...

## Savoirs & savoir-faire mobilisés

- *Sur le plan méthodologique :*
  - conception de méthodes, démarches et outils pour la conduite de l'expertise (études, audit, diagnostics...),
  - conception et pilotage de projets, ingénierie financière, coordination, organisation du travail,
  - maîtrise des méthodes d'intervention en sciences sociales (réalisation d'enquêtes, conduite d'entretiens, animation de réunion ou de groupes de travail...),
  - rédaction de documents (rapport d'opportunité, d'étude, d'expertise, référentiels...),
  - capacités de synthèse, de coordination et d'animation de groupes ou de dispositifs de projets éducatifs...,
  - capacités de communication écrite et orale notamment dans des situations de négociation.
- *Sur l'environnement professionnel*
  - connaissance des secteurs professionnels relevant de la compétence du MAP,
  - maîtrise des dispositifs de certification et de leur élaboration,
  - connaissance des dispositifs, des organisations et des acteurs de la formation professionnelle en général et de l'enseignement agricole en particulier.

## Indicateurs

- Nombre et qualité des contributions apportées dans le développement et l'adaptation de l'appareil éducatif régional et national... notamment dans l'aide à la décision, l'émergence de projets innovants...,
- Densité du tissu relationnel régional et pertinence des productions proposées et/ou mises en oeuvre,
- Réactivité aux demandes formulées par l'institution et/ou par les partenaires régionaux...,
- Respect des cahiers des charges des projets confiés : objectifs, budget, délais...,
- ...

## **Posture professionnelle**

La posture professionnelle des DRIF se définit en référence aux principes de l'expertise institutionnelle définie dans la note de service DGER/SDPEF/SDSFRD/N2005-2091 du 13 décembre 2005 portant sur l'ingénierie de formation. Cette expertise se veut impartiale, neutre et distanciée ; rigoureuse et fiable ; partagée. Elle est réfutable car si elle aide la décision, elle n'interfère pas sur elle.

Pour être fiable et rigoureuse, l'expertise institutionnelle des DRIF s'appuie sur un travail d'étude, d'analyse et d'investigations sur le terrain même ou s'exerce la relation emploi-formation : les entreprises et les territoires. Elle implique le respect de règles déontologiques afin de préserver son indépendance et sa neutralité.

## **Parcours professionnel**

Une expérience confirmée dans les systèmes de formation et des pratiques d'innovation constituent le socle nécessaire à l'accès à la fonction de DRIF.

Une qualification correspondant à un troisième cycle en sciences sociales est nécessaire pour conforter les savoirs et savoir-faire issus de l'expérience.

Ces emplois ouvrent la voie à des responsabilités opérationnelles (par exemple responsabilités au sein d'un service régional ou en centrale, directeur adjoint, directeur en EPLEFPA).

Les délégués régionaux chargés d'ingénierie de la formation sont aussi en mesure d'accéder à des emplois fonctionnels d'expert, de chef de projet... soit au sein des structures des trois fonctions publiques (administration centrale, établissements d'enseignement supérieur, ...) soit par voie de détachement auprès d'autres établissements publics, services déconcentrés de l'état ou services des collectivités territoriales.

\*\*\*\*\*